

Rétablir la justice dans nos finances collectives

Dénonciation des Crimes aux Finances Publiques

du 14 décembre 2025

Préambule

Les nouveaux Bâtisseurs d'Égalité, réunis autour d'une réflexion de solidarité collective, considérant que la Concussion, la Corruption, le Détournement de fonds publics, le Favoritisme, la Prise illégale d'intérêts et le Trafic d'influence représentent les virus du service public, proposent de criminaliser l'ensemble de ces infractions toxiques à la République.

Ces atteintes à la probité sur les finances publiques assassinent les moyens de solidarité de l'administration dans ses missions de protection, d'information, d'assistance et d'évolution au sein du sacré de notre Nation.

Les atteintes à la probité sont les suivantes :

Atteinte 1ère :

Concussion

Atteinte 2e :

Corruption

Atteinte 3e :

Détournement de fonds publics

Atteinte 4e :

Favoritisme

Atteinte 5e :

Prise illégale d'intérêts

Atteinte 6e :

Trafic d'influence





Stéphane GATIGNON



Stéphane BLANCHET

Épinglés par le gendarme financier

Le versement de la prime informatique

Entre 2013 et 2016, **la ville de Sevrans a versé 273 317 € de prime informatique à 14 agents.** Or, **la commune n'est pas dotée d'un centre de traitement de l'information** au sens de la jurisprudence et **le versement d'une telle prime demeure irrégulier** malgré la délibération du 4 mai 2000.

(Page 50 du rapport de la CRC publié le 31 mai 2018)

Dans un cas, **le renouvellement de contrat de l'agent a été accompagné d'une augmentation substantielle de la rémunération (supérieure à 23 %), alors que l'agent bénéficiaire n'avait obtenu ni titre ni diplôme nouveau et ne pouvait se prévaloir de responsabilités plus importantes.** Pour six agents contractuels de catégorie A, la chambre a également constaté le défaut des productions annexes aux contrats permettant au service du contrôle de légalité d'apprécier le niveau de qualification, et par voie de conséquence le niveau de rémunération, des agents recrutés.

(Page 6 du rapport de la CRC publié le 24 novembre 2006)

La ville note que la Cour Régionale des Comptes intègre à son rapport la question de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne en 2012. Rappelons les chiffres : **pour un montant emprunté de 27 622 365,21 euros, la Ville devra payer 17 470 463,18 € d'intérêts soit 63,24% du montant emprunté.** Aujourd'hui, **elle a déjà remboursé 6 888 368 € d'intérêts.**

(Courrier de Stéphane Blanchet en réponse au rapport définitif de la CRC publié le 31 mai 2018)

Par conséquent, **ce marché a été reconduit irrégulièrement, pendant deux ans, le maire outrepassant sa compétence** en procédant à ces deux reconductions non prévues par les délibérations du conseil municipal autorisant la signature du marché initial. **Il a, en outre, porté atteinte au principe de liberté d'accès au marché public et a manqué à ses obligations de transparence et au principe d'égalité des candidats** prescrits par les articles 1er et 5 CMP.

(Page 70 du rapport de la CRC publié le 08 mars 2012)

La situation financière de la commune de Sevrans s'est détériorée au cours de la **période 2013 à 2016** et **elle est devenue préoccupante.** (1)

La forme des rapports sur les orientations budgétaires a été très inégale entre 2013 et 2017 et le contenu souvent insuffisant.

Celui de 2015, malgré l'introduction d'un tableau sur les encours de dettes est réduit au minimum et **ne permet, ni dans sa forme ni sur le fond, d'informer parfaitement les élus de la situation budgétaire et financière de la commune.** (2)

La capacité de désendettement de la ville s'est dégradée en passant de 11,1 ans à 22,7 ans sous l'effet cumulé de la hausse de l'encours de dettes mais également de la baisse de la Caf (capacité d'auto financement) **dépassant ainsi, depuis 2014, le seuil critique de 15 années.** (3)

(Page 5 (1), 12 (2) et 36 (3) du rapport de la CRC publié le 31 mai 2018)